# Amicale Cyclotouriste de la Banlieue Est PULLE PERREUX SUR MARNE



### **INFORMATION**



## **CERTIFICAT MEDICAL**



Profitez de votre prochain rendez-vous chez votre médecin ...

### **FFCT**

Un certificat médical de < non contre-indication à la pratique du cyclotourisme > est exigé par la FFCT :

- □ Lors de la prise de licence d'un nouveau licencié,
- □ A partir de 50 ans, tous les 5 ans.
- □ Vous n'avez pas répondu non à toutes les questions du « QS-SPORT »

Le certificat est conservé par le club qui le produira en cas de besoin.

<u>Nouveau</u>: Pour les nouveaux licenciés FFCT, la saisie de la date du certificat médical est obligatoire pour saisir les licences sur le site internet de la FFCT: **Aucune inscription ne peut donc être validée sans certificat médical!** 

Attention: Le capital versé en cas de décès d'origine cardio-vasculaire est fixé à 1500€ pour les assurances « Petit Braquet » et 2500€ « Grand Braquet » en l'absence de certificat médical récent. Avec un certificat médical daté de moins de 4 mois avant la prise de licence, le capital est de 3000 € pour les assurances « Petit Braquet » et 7000€ « Grand Braquet ». Le capital est porté à 5000 € pour les assurances « Petit Braquet » et 15000€ « Grand Braquet » sur présentation d'un justificatif de test d'effort réalisé moins de 2 ans avant la date de délivrance de la licence. Il n'y a aucun capital décès pour l'assurance « Mini-Braquet ». La FFCT recommande un test d'effort à partir de 45 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes.

### A- Vous prenez votre première licence FFCT à l'ACBE

→ Fournissez un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du cyclotourisme » de moins de 4 mois.

#### B- Vous renouvelez votre licence FFCT à l'ACBE.

A.C.B.E. - Villa Henrianne - 15, rue de Verdun - 94170 LE PERREUX
Tél. 06.37.47.21.80 e-mail : acbe@ffct.org
Président : Jean-Pierre MAKOWSKI 06.86.94.98.69 - Secrétaire : Joël MEGARD 06.37.47.21.80
Trésorier : Jacques GARNIER 01.48.81.38.35

→ La règle de la FFCT n'est pas facile à gérer, mais nous allons accroître nos efforts. Car nous devons garantir que chacun est en règle.

Le document QS SPORT, est un document purement personnel qui vous permet de déterminer si vous avez besoin de nous fournir un certificat médical. Vous devez remplir ce questionnaire de Santé. Si vous avez répondu NON à toutes les questions, vous l'attestez sur l'honneur en signant votre fiche de pré-inscription. Vous avez répondu OUI à au moins une question, vous devez nous fournir un certificat médical.

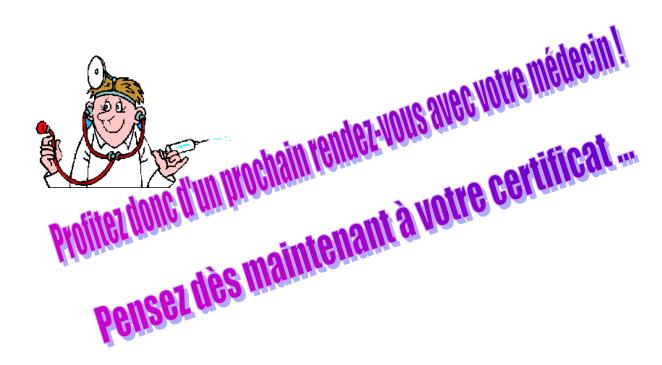
Vous conservez le questionnaire dans tous les cas.

Nous saisirons votre licence sur le site de la FFCT en possession du certificat.

#### C- Vous adhérez à l'ACBE mais vous prenez votre licence FFCT dans un autre club:

→ Vous n'êtes pas tenu(e) de fournir un certificat médical à l'ACBE. C'est cet autre club qui doit gérer votre certificat médical. Mais veillez à être en règle!

Bien entendu, ceux qui ont donné un certificat en prenant leur première licence FFCT en fin 2018 n'ont pas à en fournir un autre.



Trésorier : Jacques GARNIER 01.48.81.38.35